



Rezo Pouce, premier réseau français d'auto-stop organisé, va être lancé par la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup d'ici la rentrée 2016.

Déjà implanté dans 140 communes à travers la France, Rezo Pouce est actuellement en cours de déploiement dans 350 communes et 900 communes seront couvertes d'ici la fin de l'année, **dont les communes de notre territoire du Grand Pic Saint-Loup.**

Une nouvelle solution pour se déplacer flexible, conviviale, écologique et économique !

Rezo Pouce va apporter une nouvelle solution pour se déplacer, en complément de l'offre de transports en commun déjà existante.

L'objectif de Rezo Pouce est de sécuriser la pratique de l'auto-stop, en permettant aux conducteurs et aux passagers d'être inscrits dans un même réseau, et en mettant en place des arrêts d'auto-stop identifiés Rezo Pouce.

Comment ça marche ?

Le fonctionnement de Rezo Pouce est très simple :

- en tant que passager, muni de votre carte d'adhérent à Rezo Pouce et de votre « fiche-destination », il vous suffit de vous placer à un « arrêt sur le pouce » et d'attendre un conducteur adhérent qui va dans la même direction que vous
- en tant que conducteur, muni de votre carte d'adhérent également, il vous suffit de prendre, si vous le souhaitez, un passager adhérent placé à un « arrêt sur le pouce » qui souhaite aller dans la même direction que vous.

Vous pouvez vous inscrire en tant que passager, conducteur, ou les deux à la fois.

Comment on s'inscrit ? (Début des inscriptions à partir de Juin ou Juillet)

L'inscription sera très simple et gratuite (à partir de 16 ans) :

- en mairie, il vous suffira de venir avec votre carte d'identité (et votre permis de conduire si vous souhaitez également être conducteur), et de signer la charte de bonne conduite
- sur internet, il vous suffira de fournir les scans de votre carte d'identité (et de votre permis de conduire si vous souhaitez également être conducteur) et d'approuver la charte de bonne conduite.

Une fois inscrit, vous recevrez directement à votre domicile votre carte d'adhérent ainsi que votre « kit-mobilité » comprenant des exemples de « fiches-destination ».